



Descolarisation de notre fille contre notre accord

Par Guiju

Bonjour, je suis très perturbée et me sent démunie face au refus des maires de laisser notre fille de 6 ans dans sa classe. Je vous explique: nous l'avons inscrite dans l'école de "D" pour sa rentrée en grande section. Nous habitons alors "R" qui fait partie des 3 communes du RPI "D, A et R". Notre fille est maintenant en CP. Durant ces 2 ans, elle n'a pas changé d'établissement. En septembre, le RPI va disparaître car c'est un nouveau RPC qui va ouvrir ses portes, toujours dans la commune de "D". La commune "A" qui fait partie du RPI actuel ne fera plus partie du RPC suite à des conflits entre maires. En janvier de cette année nous avons déménagé à 10kms de notre ancien logement dans une commune de "B" qui a sa propre Ecole mais où nous ne souhaitons pas mettre notre enfant. De ce fait, les maires du RPC refusent d'inscrire notre fille en nous disant qu'ils ne prennent aucun enfant "extérieur" et que ceci doit aller à "A" ou que nous n'avons qu'à inscrire notre fille dans notre nouvelle commune. Nous avons envoyé des recommandés aux maires, à l'inspecteur et au DASEN mais on nous répond que c'est aux maires de décider et ceux-ci sont figés sur leur décision. Je ne sais plus quoi faire. Est-ce légal? Pour l'instant elle est inscrite sur le RNE de "D" mais le maire me répond qu'il vont en créer un pour le RPC pour lui il ne s'agit donc pas d'une descolarisation (qui elle n'est pas légale). Nous pensons prendre un avocat mais est-ce utile ou est-ce peine perdue? J'ai conscience que tout ça est très compliqué mais nous avons vraiment besoin d'aide dans ce combat. Notre fille est très sensible, elle serait séparée de tous ces meilleurs amis dont elle est très proche. Pour info, la nounou habite à "R" mais là encore, ils s'en fichent.